

CONSEIL REGIONAL
17 et 18 décembre 2020
COMMUNICATION DU PRESIDENT

Rendu compte de la délégation du Président d'ester en justice

Le Conseil régional convoqué par son Président le 24 novembre 2020, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 au siège de la Région Bretagne et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN (à partir de 13h30), Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT (en visioconférence), Monsieur Eric BERROCHE (en visioconférence le matin), Madame Catherine BLEIN (en visioconférence), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (en visioconférence le matin), Monsieur Gwenegon BUI (en visioconférence), Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 16h50), Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (en visioconférence), Monsieur Gérard DE MELLON (en visioconférence), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (en visioconférence), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (en visioconférence), Monsieur Hervé GUELOU (en visioconférence le matin), Madame Claire GUINEMER (en visioconférence), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD (en visioconférence), Monsieur Bertrand IRAGNE (en visioconférence), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO (en visioconférence), Monsieur Roland JOURDAIN (en visioconférence), Madame Katja KRÜGER (en visioconférence), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS (en visioconférence), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (en visioconférence le matin), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR (jusqu'à 18h20), Monsieur Patrick LE FUR (en visioconférence le matin), Madame Gaël LE MEUR (en visioconférence), Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC (en visioconférence), Madame Gaël LE SAOUT (en visioconférence), Madame Christine LE STRAT (en visioconférence), Monsieur Christian LECHEVALIER (en visioconférence le matin), Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (en visioconférence le matin), Madame Gaëlle NICOLAS (en visioconférence), Madame Gaëlle NIQUE (en visioconférence le matin), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN (en visioconférence le matin), Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (en visioconférence), Monsieur Bertrand PLOUVIER (en visioconférence), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (en visioconférence), Madame Emmanuelle RASSENEUR (en visioconférence), Madame Agnès RICHARD (en visioconférence), Monsieur David ROBO (en visioconférence), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT (en visioconférence), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (en visioconférence), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON (en visioconférence), Madame Anne TROALEN(en visioconférence), Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI (en visioconférence).

Avaient donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD jusqu'à 13h30), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Forough SALAMI-DADKHAH), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA jusqu'à 16h50 puis à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.4231-7-1 ;

Vu la délibération n°20_DAJCP_SECJ_03 du 15 octobre 2020 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission Finances et affaires générales du 14 décembre 2020 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

A PRIS ACTE des éléments détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Le Président,



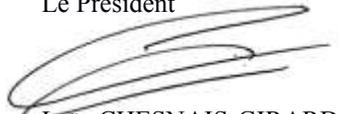
Loïc CHESNAIS-GIRARD

RENDU COMPTE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT D'ESTER EN JUSTICE

Du 22 septembre au 24 novembre

DOSSIER	JURIDICTION SAISIE / OBJET	AVOCAT	ETAT DE LA PROCEDURE	SUITE
M. D. B. c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Cabinet COUDRAY	Référé-expertise : préjudices subis suite à accident de travail (perte d'acuité visuelle en raison d'un accident survenu lors d'une formation).	Expertise ordonnée
M. G. T. c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Cabinet COUDRAY	Deux requêtes dans ce dossier, l'une en référé, l'autre au fond. Il s'agit ici de la <u>requête en référé-suspension</u> . Refus de réintégration dans les effectifs régionaux suite à un refus de titularisation à l'issue d'une période de stage.	Annulation
Mme S. F. c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Demande d'annulation d'une notification de saisie administrative à tiers détenteur (saisie sur salaire) consécutive au non-paiement du transport scolaire ayant donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.	En cours d'instruction
Mme B. C. c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Contentieux pendant, repris par les ayant-droits du requérant suite au décès de celui-ci. Requête en annulation pendante contre la décision implicite de rejet refusant à l'intéressé le bénéfice d'heures de récupération et contre la décision de rejet de la création du compte-épargne temps et le dépôt de 23 jours de congés.	En cours d'instruction
Mme R. K. c/ Région Bretagne et autres	Tribunal de proximité de Redon	Pas d'avocat	Contestation par l'un des créanciers, devant le juge du contentieux de la protection, d'une décision prise par la commission de surendettement au bénéfice de Mme K. – débitrice de la Région au titre de son usage des transports régionaux.	En cours d'instruction
Procureur de la République c/ Catherine BLEIN	Cour d'appel de Rennes	Cabinet SEBAN	Plainte déposée par le Président du Conseil régional à l'encontre d'une élue régionale pour apologie du terrorisme. Appel interjeté par la prévenue contre la condamnation à des peines d'1 an de prison avec sursis et d'inéligibilité de 3 ans, rendue par le Tribunal correctionnel de Saint-Brieuc le 6 février 2020.	Audience renvoyée du 11/11/2020 au 23/02/2021

Le Président



Loïc CHESNAIS-GIRARD